

## Programmes EPPCS, Option EPS et épreuves d'examen

### Remarques et propositions

*Visio du 12 avril 2021*

L'AE-EPS se félicite tout d'abord de l'introduction d'un enseignement de « spécialité EPS » dans les programmes qu'elle réclamait de ses vœux depuis le début des propositions concernant la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et du baccalauréat. Nous pensons que cet enseignement s'inscrit totalement dans l'esprit d'accompagner les jeunes dans la préparation de leur orientation et notamment vers les métiers liés au sport et au corps.

Les remarques et propositions qui suivent ne concernent que l'EPPCS car nous n'avons pas de remarques majeures à faire sur l'enseignement optionnel EPS qui est dans la continuité du texte précédent.

#### Remarques générales

- 1) Nous tenons d'abord à souligner le travail de qualité effectué par le GEPP pour le Conseil supérieur des programmes qui donne une réalité à cet enseignement mettant en relation des savoirs pratiques liés aux APSA et des connaissances sur cette pratique et les métiers qui peuvent y être associés.
- 2) La structuration du programme est simple et facilement appréhendable par les enseignants et les élèves : 3 objectifs, 4 attendus, et 3 catégories de compétences (pratiquer, analyser, communiquer).
- 3) Nous approuvons totalement le caractère polyvalent des pratiques avec l'obligation de programmer des APSA issues des 5 champs d'apprentissages ainsi que la programmation minimale de 3 APSA pour chacune des deux années du cycle terminal, prémunissant ainsi d'une spécialisation excessive dans une APSA
- 4) La conduite de projets sur chacune de ces deux années est un gage de mobilisation des élèves et donne du sens à l'acquisition de connaissances
- 5) La répartition des volumes horaires, consacrant plus d'heures à la pratique qu'à la théorie, nous semble propice à la conservation de la motivation pour le profil plutôt « sportif » des élèves qui choisiront cet enseignement.
- 6) La proposition d'un horaire laissé à disposition des équipes pour ajuster leurs contenus en fonction de leurs projets nous semble également une bonne idée.
- 7) Nous trouvons toutefois que les contenus concernant les apports théoriques sont très ambitieux notamment à travers les 18 axes de questionnement par lesquels il faut obligatoirement passer. Le but n'est pas de former des futurs étudiants STAPS. La pression temporelle qui en découlera, pourrait conduire à multiplier les cours théoriques sous forme magistrale ou à faire intervenir plus souvent des personnels extérieurs afin de gagner du temps. Alors que la logique de cet enseignement devrait être, au contraire, de privilégier des formes qui impliquent davantage les élèves dans leurs apprentissages (travaux de recherche, exposés, diaporama, film vidéo, etc.). Ces formes de pédagogies sont, certes, plus coûteuses en temps, mais ont montré leur efficacité tant dans l'appropriation de connaissances que dans l'acquisition de compétences psychosociales et méthodologiques. Il serait dommage de s'en priver par une exhaustivité des contenus.

8) Cela est d'autant plus marqué, qu'il faudra utiliser un volume horaire très important pour préparer les élèves à l'examen terminal (écrit + oral). D'autant qu'en EPS, contrairement aux autres disciplines, « la forme scolaire de pratique » principale de la discipline (la pratique des APSA) ne s'exprime pas par une série d'exercices en classe ou à la maison suivie de corrections et de régulation. Ce travail qui sera pourtant indispensable, consommera un volant horaire important qui ne permettrait pas de couvrir l'ensemble des axes de questionnement.

9) Enfin, nous avons du mal à accepter « l'aménagement de la scolarité des élèves à profil sportif particulier ». Nous pensons qu'il y aura des effets pervers et notamment celui de réduire les effectifs de la classe pour une APSA parce qu'un nombre important d'élèves seront issus d'un centre de formation pour une même activité (exemple : rugbymen de l'ASM à Clermont-Ferrand). Nous comprenons que cela allège un peu leur horaire. Mais lorsque ces mêmes élèves ne font pas le choix de l'EPPCS en terminale, ils n'ont pas d'allègement d'horaire. D'autant plus que cela instaure l'idée selon laquelle, lorsque l'on a un haut niveau dans une APSA d'un Champs d'Apprentissage (CA), on n'a peu à apprendre dans une autre APSA de ce même CA.

10) L'épreuve écrite de l'examen est extrêmement exigeante et ne sera pas nécessairement révélatrice des compétences visées par les programmes car, nous le savons, leur évaluation dépend énormément des compétences rédactionnelles de chacun. Les savoirs de l'EPS ne sont pas des savoirs discursifs mais des savoirs en action et de nombreux points sont attribués à des compétences non motrices : écrire, exposer, argumenter. Nous pensons que l'épreuve écrite pourrait être un peu « allégée » sans pour autant réduire son niveau d'exigence. Cette modification pourrait avoir le double avantage de diminuer le volume horaire de préparation et de le mettre plus en phase avec la partie conception du projet relatif à la prise en charge d'une intervention pédagogique. Cela aurait également l'avantage de la mettre plus en phase avec « l'inexpérience » relative des enseignants d'EPS à préparer des élèves à l'écrit et à la méthodologie de l'écrit et de l'oral.

11) L'épreuve orale de l'examen consistant à évaluer, à partir d'un enregistrement vidéo, le niveau de performance et d'habileté de l'élève ainsi que sa capacité à analyser sa prestation est intéressante bien qu'elle nous paraisse insuffisante pour apprécier la polyvalence de pratique du candidat même avec 2 enregistrements vidéo.

12) Le scénario 2 qui envisage une pratique physique et sportive réelle nous semble plus adapté même si la modalité de tirage au sort du champ d'apprentissage (CA) nous paraît injuste. Nous concédons toutefois qu'il n'existe pas de solution miracle. L'idéal serait qu'il y ait 2 CA tirés au sort.

## Propositions d'amendements concernant le programme

1) Dans les « Attendus de fin de lycée », nous proposons :

- de compléter l'attendu n°1 de la façon suivante : « *s'engager, individuellement et collectivement, pour atteindre son plus haut niveau de maîtrise dans des pratiques physiques, sportives et artistiques* ». En effet, « plus haut niveau de maîtrise » renvoie à la fois à la performance et au contrôle de celle-ci.

- d'inverser l'attendu n°3 et n°4 afin de donner plus d'importance au projet et à la pédagogie de projet qui en découle.

2) Dans la compétence « Analyser » de la classe de première, nous proposons de modifier les phrases qui commencent par « connaître » car elles font trop appel à des connaissances déclaratives et donc à des interventions magistrales. Nous proposons d'utiliser l'expression « mettre en relation » qui est plus dynamique et suppose une véritable réflexion.

3) Dans la rubrique « Apports pratiques », il faudrait que soit plus claire la possibilité d'utiliser une ou plusieurs APSA d'établissement. Bien sûr, la phrase « *Le choix des APSA relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique* » le permet mais comme ce n'est pas la même logique que pour le choix des APSA au bac EPS en lycée général et technologique, l'ambiguïté subsiste.

4) Dans la rubrique « Apports théoriques », il serait souhaitable de supprimer le premier tiret « cours théoriques » qui focalise les enseignants sur cette modalité et de le suggérer dans une autre

énumération. Nous proposons de formuler une des énumérations comme suit : « *travaux dirigés au sein de collectifs variés complétés par des apports de connaissances* ».

5) Dans la rubrique « Apports théoriques », nous pensons qu'il serait souhaitable de réduire le nombre de connaissances à s'approprier sur l'ensemble du cycle terminal.

- Le texte envisage 4 thématiques sur les 2 années :
  - Métiers du sport et du corps humain
  - Pratique physique et santé
  - Enjeux de la pratique physique dans le monde contemporain
  - Technologie des APSA (1<sup>ère</sup> et terminale)

Nous proposons de regrouper « *Pratique physique et santé* » avec « *Enjeux de la pratique* » car la première thématique est un sous ensemble de la seconde et de revoir les questionnements à partir de ce nouveau regroupement.

- Dans une logique de continuité entre la première et la terminale, rapportée à l'affinement du projet d'orientation, nous pensons qu'il serait utile de conserver en terminale la thématique « *Métiers du sport et du corps humain* » et de dispenser les contenus sur ces deux années. Il y a 18 axes de questionnement sur les 2 ans et il nous semble que l'on pourrait en supprimer certains et en regrouper d'autres. Nous n'avons pas effectué ce travail qui pourrait être envisagé d'une part en se centrant sur un équilibre entre les différents secteurs reliés aux pratiques sportives et leur possible rattachement à des situations vécues.

## Propositions d'amendements concernant l'examen terminal

1) Pas de remarques particulières pour les modalités de l'examen de première

2) En ce qui concerne les modalités de l'épreuve écrite de l'examen de terminale (scénario n°1 et N°2)

- Première épreuve écrite : nous proposons de la remplacer par la deuxième qui nous semble plus accessible. Les documents à analyser seraient alors mis en relation avec la thématique de la première. Le libellé pourrait être alors : *Deux sujets, en relation avec la thématique « Enjeux de la pratique sportive dans le monde contemporain », comportant un ensemble de documents pouvant réunir texte, données chiffrées, iconographie ou vidéo, sont proposés aux candidats. Le candidat choisit un sujet.*
- Pour la deuxième partie écrite on pourrait proposer un sujet contextualisé à une situation type « étude de cas » en lien avec le projet de prise en charge d'une intervention pédagogique. Un choix pourrait alors être proposé entre plusieurs types de contexte : remise en forme, préparation physique, apprentissage des APSA, situations de handicap, animation de loisirs type BAFA, etc.

3) En ce qui concerne les modalités de l'épreuve orale de l'examen de terminale (scénario n°1), pourquoi ne pas demander à l'élève, dans une présentation de 10 minutes maximum, de proposer un enregistrement vidéo (3 à 5 minutes maximum) des 3 APSA travaillées au cours de l'année de terminale. Il pourrait montrer dans chacune d'elles, « *son plus haut niveau de maîtrise dans des pratiques physiques, sportives et artistiques* » (attendu n°1). Il resterait alors un temps plus conséquent (20 minutes) pour l'entretien afin d'apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec les connaissances générales acquises au cours des deux dernières années.

Nous espérons que nos remarques, qui se veulent constructives, pourront vous être utiles dans la rédaction définitive du programme EPPCS.

Cordialement,

Pour le Bureau national,

François Lavie, Président d'honneur de l'AE-EPS

David Macal, Secrétaire national de l'AE-EPS